

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 12

**SEANCE DU MARDI 22 OCTOBRE 2024**

**Présents** : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, Mme Laura GANSEMAN, M. Mathieu LAFON, Mme Catherine AURIOL, Mme Hélène VA, M. Nicolas CAUSSE, M. Thierry ZANARDO, conseillers municipaux.

**Excusé ayant donné pouvoir** : M. Julien AMALRIC, conseiller municipal, à M. Christophe MAURIES, premier adjoint.

**Excusé** : M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint.

**Absente** : Mme Sabine GORSSE, conseillère municipale.

**Madame Marie-Florence FARAL est nommée secrétaire de séance**

Date de la convocation : 16/10/2024

Date d'affichage : 16/10/2024

**OBJET** : RENOVATION DE LA STATUE DE LA VIERGE ET DU CHRIST. PARTICIPATION DE LA COMMUNE.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Mémoire et Patrimoine a sollicité la commune pour une participation au devis du décapage et de la remise en peinture des statues du Christ et de la Vierge situées devant l'église.

Le devis est soumis au Conseil Municipal.

**Vu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre (Julien Amalric), et 0 abstention décide :

- De participer à hauteur de 50% du montant du devis pour les travaux de décapage et de la remise en peinture des statues du Christ et de la Vierge,
- La commune paiera la totalité de la facture à l'entreprise titulaire des travaux et l'Association Mémoire et Patrimoine lui reversera la moitié du montant TTC de la facture sous forme de don.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
José NUNES



La secrétaire de séance,  
Marie-Florence FARAL

